

Templiers étaient tenus en honneur et ménagés par le pape. Rien ne prouvait mieux combien le désir de combattre les infidèles était refroidi dans le cœur des rois que leur oubli des franchises et des nombreux privilèges dont jouissaient ces religieuses milices. Quoique l'île de Chypre servit d'escale aux chrétiens pour atteindre le Levant et eût beaucoup à craindre des Turcs, cependant Henri, qui la gouvernait, y redoutait encore plus la puissance des Templiers et cherchait à la restreindre et à la modérer. Il frappa un impôt de deux bezants par tête sur leurs domestiques et leurs esclaves, et, comme Templiers et Hospitaliers ne pouvaient acquérir de biens immeubles sans permission du roi et du pape, Henri tint si fortement la main à l'exécution de cette loi qu'il ne donna plus un pouce de terrain à cette puissance pour s'étendre. Jacques Molay, grand-maître des Templiers, ne tarda pas à faire, avec tous les siens, d'énergiques réclamations auxquelles Boniface eut égard. Il écrivit à Henri de ne pas les aigrir¹; de les regarder comme très-précieux pour la garde de son royaume, et pour les expéditions en Terre-Sainte; de se rappeler les services que leurs armes avaient rendus à la religion. A cette

¹ Ep. Bonif. lib. 5. Ep. 46. ap. Ray. 21. ad an. 1298. — Lib. 5. Ep. 480 Rayn. ad an. 1299. 38.

occasion, il lui envoya quelques religieux avec une constitution élaborée par lui, laquelle tempérant les choses de manière à établir la plus parfaite harmonie entre Henri et ces puissants chevaliers.

L'appel que fit Boniface pour obtenir des secours au roi d'Arménie contre les Turcs manifesta ses dispositions et sa modération envers Philippe-le-Bel. Nous avons vu que la sentence de Cajétan avait ranimé dans le cœur du prince français la jalousie d'Etat au point de le faire éclater en remontrances peu mesurées pour défendre ses droits. C'était signe que le venin y fermentait depuis la publication de la constitution « Clericis. » Le Pape s'en apercevait et gardait le silence, quoiqu'il eût peut-être été nécessaire d'élever la voix, car le Roi ne cessait de violer les immunités sacrées. Philippe abusait de ce silence. Toutefois on était extérieurement ami; il y avait entre le pontife et le roi un échange de procédés et d'égards auquel les peuples, qui ignorent la vérité et le fond des choses, jugent que deux princes sont en paix. Boniface écrivit à Philippe comme à un roi très-chrétien, dans le mois d'octobre de l'année 1298, pour lui recommander le roi d'Arménie, dangereusement pressé par les Turcs. La lettre était pleine de sentiments de confiance dans la piété et le bon vouloir du Roi. Le Pape s'y montrait assuré, sinon de son

départ pour la Terre-Sainte, au moins de l'envoi d'une armée française dans cette contrée¹. De son côté, Philippe affecta de tendres sentiments de piété filiale pour la sainte Eglise et publia, comme s'il eût été dévoré du zèle du Seigneur, un édit où on lisait ces paroles : « Voulant, pour la gloire de Dieu et l'accroissement de la foi, faire prospérer les affaires de l'Inquisition contre les criminels hérétiques, nous ordonnons à tous ducs, comtes, barons, sénéchaux, baillis, et prévôts de notre royaume, s'ils veulent se montrer véritablement fidèles envers nous, d'obéir aux évêques diocésains et aux inquisiteurs commis ou à commettre par le St-Siège; de rechercher, saisir et arrêter, toutes les fois qu'ils en seront requis, tous les hérétiques, leurs fauteurs, leurs sectateurs, leurs hôtes, et d'exécuter incontinent les sentences des juges ecclésiastiques, nonobstant tout appel, ou réclamation quelconque des hérétiques ou de leurs fauteurs, la voie d'appel et de réclamation étant entièrement fermée aux coupables², » Telles étaient les mesures prescrites contre les hérétiques; loin d'être un sujet de peine pour le Roi, il y trouvait probablement son avantage, grâce à quelque pieuse confiscation de leurs biens.

¹ Rayn. 4298. 49.

² Ordonn. de Franc. T. I. p. 330.

Quant à lui, il commettait des actes autrement dignes d'inquisition. Il avait soif d'or et ses ministres encore plus. Le comte d'Artois s'était emparé de Cambrai, qui appartenait à l'évêque, et Boniface l'avait averti avec la plus grande douceur de la rendre, Philippe avait perçu les revenus de l'Eglise de Reims pendant tout le temps de la vacance du Siège, et ne voulait pas les restituer au nouvel archevêque, Robert de Courtenay. Le Pape lui rappela, en termes très-énergiques, que cette garde des bénéfices vacants par les princes séculiers était un usage seulement toléré par l'Eglise, mais qu'elle cessait sur le champ à l'élection du nouveau bénéficiaire; qu'on ne pouvait appeler du nom de garde la violente usurpation de ses officiers qui s'approprièrent effrontément les revenus sacrés, tandis qu'ils devaient les conserver pour les remettre au nouvel élu¹. Philippe fit la sourde oreille. Afin de le ramener au sentiment de la justice, Boniface insista, tantôt par lettres adressées directement au prince, tantôt par l'entremise du comte de St-Pol, confident de ce dernier. Mais Philippe voulait abuser de toutes les concessions que le Pape avait été obligé de lui faire, à l'occasion de la constitution « Clericis », pour étouffer ses clameurs.

¹ Rayn. 28.

Sous prétexte de lever sur les églises les subsides pour les guerres, ses officiers les dépouillaient et confondaient les limites de l'Eglise et de l'Etat¹. Philippe ne pouvait ignorer l'usage inique que l'on faisait des biens sacrés, ni par conséquent s'empêcher de reconnaître la justice des réclamations pontificales; mais lui qui ne connut jamais les peines du scrupule en dépouillant Eglise et peuple, loin de sortir de cette voie pleine de charmes, il songeait au contraire à accroître ses forces afin d'opposer plus de résistance à Boniface, quand sonnerait l'heure d'une rupture ouverte et publique.

Le nouveau roi des Romains, Albert, ayant échoué dans ses négociations auprès du Pape pour obtenir qu'il confirmât son élévation au trône de Germanie, ne pouvait certainement être animé de bonnes dispositions envers Boniface, dont il connaissait trop bien la trempe de caractère pour attendre qu'il se laissât plier. Il entrevit de loin les conséquences d'un choc où le fait était de son côté, mais où le droit était du côté de Boniface. Aussi ne s'endormait-il pas sur sa position et travaillait-il avec ardeur à trouver quelqu'un qui, étant dans les mêmes conditions que lui vis-à-vis du pontife, unit ses intérêts et ses efforts

¹ Rayn. 25.

aux siens pour lui résister ou au moins pour l'intimider. Telle fut la cause de l'entente de Philippe de France et d'Albert, et pour laquelle une question qu'on n'avait pu régler autrefois par les armes, entre le premier et Adolphe, le fut alors par des traités et des mariages. Les deux princes se rendirent, au mois de décembre de la même année, à Vaucouleurs, dans la Lorraine, et renouvelèrent la vieille amitié qui avait uni auparavant les Germains et la France, et qu'avaient ensuite troublée les prétentions d'Adolphe sur le royaume d'Arles. Ils désiraient s'accorder; le moyen ne fut pas difficile à trouver: Albert céda à la France les Etats d'Arles, la France céda ses droits sur la Lorraine et l'Alsace. On fixa les limites des deux royaumes, et les contractants s'obligèrent, par serment, à s'entresoutenir pour la conservation de leurs droits; et, afin de sceller plus fortement cette alliance, on convint que Rodolphe, duc d'Autriche, fils d'Albert, épouserait Blanche, sœur de Philippe-le-Bel¹.

Le Français et l'Allemand conclurent cette sainte paix les yeux tournés vers Boniface, comme pour le tenir en respect par cette union de forces et d'opposition, quand l'un viendrait le requérir de légiti-

¹ Spondan. an. 1299. T. I. p. 327.

mer la couronne ravie au malheureux Adolphe, et quand l'autre prétendrait pouvoir piller et outrager les églises, et trancher en même temps du roi et du pape. Effectivement, pendant que l'on conduisait Blanche en Autriche pour la marier à Rodolphe, Albert, comme assuré que son union avec Philippe ébranlerait Boniface, le fit prier de nouveau de vouloir bien confirmer son titre de roi des Romains. Mais, Boniface ne plia pas devant le meurtrier d'Adolphe et ne se laissa pas effrayer par l'alliance franco-allemande. Il dut même le refuser si résolument qu'il fournit à un auteur gibelin l'occasion de raconter que le pontife avait reçu les députés d'Albert assis sur son trône, la couronne en tête, l'épée au côté, en prononçant ces paroles avec forfanterie:—« C'est moi, moi, qui suis César, c'est moi qui suis l'empereur¹. » — Toutefois, comme Albert ne demandait pas la légitimation d'un droit faux, il put, à la fin, venir à bout de son entreprise, parce les droits naissent des faits². Philippe ne vint jamais à bout de la sienne, parce que l'injustice ne peut jamais prendre la sainte nature du droit.

Sur ces entrefaites, les affaires de Sicile semblaient

¹ Benven. d'Imola. chron.— Comment. sur la Divine Comédie.

² Evidemment l'auteur ne parle que des droits politiques dont les faits sont l'origine. (Note du traducteur).

tourner d'une manière qui ne laissait guère de liberté d'esprit à Boniface pour penser à Jérusalem. Loin de redouter les grands préparatifs de guerre faits à Rome contre lui et de se décourager de la défection de Loria, Frédéric était plein d'ardeur et animait les autres à la résistance, quelque fût son sort. Tant que les Siciliens lui resteraient fidèles, il voulait rester roi, et roi de Sicile. Nous ne savons comment Boniface, avec sa pénétration, avec sa connaissance et son habitude des hommes, ne vit pas assez avant dans l'esprit de Jacques d'Aragon pour reconnaître que ce prince ne se montrait si dévoué envers Rome, si disposé à combattre son frère, que parce que les faveurs papales pleuvaient sur lui, que ses coffres s'emplissaient des biens des églises, et qu'on ajoutait à sa couronne celle de Sardaigne; mais qu'au fond de son cœur se cachaient de vieilles rancunes et un amer souvenir des efforts que Rome avait faits pour chasser de la Sicile la race d'Aragon. L'or, la Sardaigne étaient des choses présentes, et les services qu'on attendait de lui étaient à venir. En le mettant en état de les pouvoir rendre, on le mettait aussi en état de les refuser. D'ailleurs, le choix de Jacques pour la conquête de la Sicile était malheureux et ne pouvait porter bonheur. Cette lutte impie entre deux frères qui allaient s'entr'égorger dimi-

nuait aux yeux du monde la justice de l'entreprise ou au moins la faisait peu aimer. Boniface s'aperçut dans la suite des dispositions de Jacques et de l'inconvenance du moyen, mais il était trop tard.

Tout était préparé pour la guerre, de telle sorte que la victoire ne paraissait pas douteuse; la flotte aragonaise était nombreuse et parfaitement bien montée. Elle se composait de 40 galères, sans compter celles de Charles, roi de Naples. Le fameux capitaine Roger de Loria, qui joignait à la science de l'art militaire la connaissance des mers et des côtes siciliennes, théâtre prochain de la guerre, la commandait. Jacques fit donc voile avec sa flotte, toucha au rivage de l'État romain et alla s'aboucher avec Boniface. De son côté Frédéric, admirablement soutenu par les ardents Siciliens, ne restait pas dans l'inaction et se disposait à la lutte. Il mit en mer soixante-quatre galères, montées par des hommes d'élite et exercés aux batailles navales. Il en confia le commandement à un valeureux génois, André Doria, avec le titre d'amiral. Son courage s'agrandit tellement en face du danger, que, ne voulant pas attendre l'ennemi, il marcha à sa rencontre et poussa jusqu'à Naples afin de l'attaquer. La flotte de Sicile côtoyait les rivages napolitains et sillonnait les flots, bannières déployées, en signe de défi, dans l'espoir

d'attirer Charles au combat et de le vaincre avant qu'il eût opéré sa jonction avec Jacques. Mais ce dernier envoya dire à Frédéric de ne pas persister à tenter les chances d'une bataille hors de son royaume et de se retirer¹. Ce message ne semble pas celui d'un ennemi, mais d'un ami, et nous croyons que l'Aragonais eut plus de peine à simuler la guerre qu'à la soutenir. Frédéric ayant quitté Naples, Jacques conduisit, dans le port de cette ville, sa flotte, qui, unie à celle des Napolitains, comptait plus de 80 galères. Il se dirigea vers la Sicile, avec toute l'armée, au mois d'août 1298: Charles de Naples et le cardinal légat étaient présents. Roger de Loria ouvrait la marche et indiquait les points favorables où le souvenir de sa puissance ne s'était pas encore évanoui, et où se trouvaient ses amis et ses vassaux. Aussi, l'armée de l'Eglise, étant descendue sur la côte orientale de la Sicile, la ville de Patti et plusieurs autres forteresses tombèrent-elles promptement en son pouvoir. Le nom seul de Loria faisait plus que les armes. Elle marcha sur Syracuse et l'assiégea: le siège fut très-long et infructueux. Cependant, les terres qui s'étaient rendues de force ou de leur propre mouvement, retournaient de même à Frédéric, et les

¹ Fazelli, lib. IX. c. 3.

maladies et le fer diminuaient considérablement l'armée pontificale, car Frédéric, s'étant porté à Catane, lançait sur l'ennemi des troupes légères et disséminées qui le fatiguaient par de fréquentes escarmouches, toujours acharnées, toujours sanglantes, toujours mortelles. Deux d'entre elles furent surtout heureuses et importantes pour le parti sicilien : une troupe de Catalans ayant donné dans une embuscade tendue par le valeureux Blasco en un endroit appelé Giarrature, demeura prisonnière de Frédéric ; d'un autre côté, Jean de Loria, neveu de Roger, éprouva un grave échec et fut aussi fait prisonnier, en revenant de ravitailler Patti avec un convoi¹. Frédéric, en évitant ainsi les grandes batailles et en harcelant l'armée ennemie, força Jacques à s'en retourner à Naples sans aucun avantage. Avant de partir, ce dernier demanda à son frère la remise du convoi enlevé par les Messinois à Jean de Loria et lui promit la paix. Frédéric répondit en lui offrant la bataille que l'Aragonais refusa prudemment.

On était au mois de mars de l'année 1299, et Boniface voyait que le succès n'était pas brillant, ou plutôt qu'il était nul; cependant, il ne changea point de sentiments envers Jacques. Il se confiait encore en

¹ Special. lib. 5. c. 6. 7.

lui. Il trouva sans doute un motif à l'éloignement de ce prince, qui était parti subitement pour l'Espagne, dans les dangers dont les frontières d'Aragon étaient menacées. C'est pourquoi il lui permit de lever les décimes sur les églises de Valence, de Catalogne, d'Aragon et des îles Baléares, pour renouveler la guerre¹. Il le prit sous sa protection, arrêta les princes qui auraient voulu l'attaquer durant la guerre de Sicile². Et afin que les troupes sussent que cette guerre était entreprise pour le soutien de la sainte Mère-Eglise, les combla d'indulgences³, puis il députa Guillaume, archevêque élu de Salerne, pour pourvoir à ce que l'armée ne manquât pas de ministres du sacrement de pénitence, et pour absoudre immédiatement des censures ceux des ennemis qui passeraient du côté de l'Eglise et s'obligeraient, par serment, à rester fidèles⁴.

Les décimes étaient bonnes à recevoir; mais, pour une guerre présente et actuelle, il fallait de l'argent présent. Jacques n'en avait pas, et Boniface ne se pressait pas d'en donner à un serviteur dont les œuvres commençaient à faire suspecter quelque peu la

¹ Lib. 5. Ep. 208. Rayn. 1.

² Ib. Ep. 206. 207. Rayn. 2.

³ Ib. Ep. 493. Rayn. ib.

⁴ Ib. Ep. 493. Rayn. ib.